AUTORISATION DE SORTIE ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

MODE D'EMPLOI

Tous les étudiants de l'afev sont couverts par une assurance. Cette couverture englobe tous les actes d'accompagnement des bénévoles étudiants de l'afev. Cette définition, à la fois large et floue, comprend aussi bien le temps de formation que le temps d'accompagnement, au domicile de l'enfant ou à l'extérieur.

Nous désirons néanmoins préciser quelques points :

- *L'accompagnement doit toujours se dérouler en présence d'une tierce personne responsable et majeure sinon penser à faire signer la DECHARGE DE RESPONSABILITÉ. Cette absence ne peut être qu'exceptionnelle.*

- *Quand tu as besoin de sortir du domicile parental pour assurer un acte d'accompagnement avec ton jeune, tu dois préalablement faire signer par le responsable légal une AUTORISATION DE SORTIE précisant les heures de départ et de retour ainsi que le lieu et le moyen de locomotion. Tu dois impérativement conserver ce document avec toi le temps de la sortie.*

- *La décharge de responsabilité et l'autorisation de sortie sont faites en 2 exemplaires, un pour toi et le second pour la famille.*

- *L'accompagnement ne peut pas avoir lieu chez toi.*

- *Si tu utilises ton véhicule personnel pour les trajets ou pour emmener un enfant, c'est ton assurance personnelle qui prend le relais. C'est la raison pour laquelle, il vaut mieux utiliser le bus (tarif préférentiel).*

- *Pour les étudiants qui accompagnent le jeune en structure d'accueil, tout changement quant au lieu, heures, sorties exceptionnelles…doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'un responsable de l'établissement (éducateur, chef de service,…).*

- *L'idée de proposer de temps en temps un autre cadre de travail à votre action est très riche et ne doit pas être freinée par ces contraintes juridiques. Cependant, toute action aussi louable soit-elle, nécessite quelques précautions.*

Association de la **F**ondation **E**tudiante pour la **V**ille
52 bis rue Général Cochet 63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04-73-14-29-90
E Mail : contact@afevauvergne.fr
Web : www.afevauvergne.fr